

des consolations qu'il ne pouvoit espérer dans son sol natal, ce négociant, dis-je, seroit assurément un ami & un bienfaiteur de l'humanité.

“ Les chaleurs excessives du pays, dit Mr. Fermin, doivent naturellement faire presumer qu'il a été physiquement impossible aux Européens qui sont venus l'habiter, de soutenir les fatigues, tant de la culture que de leur établissement; & cette impossibilité bien sentie, il en doit résulter pareillement qu'ils ont été forcés de chercher des personnes robustes, & en état de leur rendre ces services importants. C'est ce qu'ils ont fait; & ils n'en ont point trouvé de plus propres à ce qu'ils desiroient, que les Africains, connus sous le nom de nègres ou noirs. . . . Je dis d'abord, qu'il y a quatre classes de servitude connues, autorisées, & même ordonnées dans les saintes Lettres: & c'est ce que je crois pouvoir prouver. La première, de ceux qui sont condamnés pour crime à perdre leur liberté; la seconde, de ceux qui sont faits prisonniers dans un combat; la troisième, de ceux qui sont vendus par leurs pères & mères, ou qui se vendent eux-mêmes, comme c'est l'usage de plusieurs pays; & la quatrième enfin, de ceux qui sont nés dans l'esclavage.”

“ Sans recourir aux loix actuelles que dispensent nos tribunaux, Noë nous donne un exemple de la première. Dès qu'il eut appris de quelle manière son fils Cham en avoit usé envers lui, il le maudit dans sa postérité, & le condamna à la servitude; comme on le peut voir dans le chapitre ix. vers. 25 & 27 de la genèse: c'est pourquoi il dit: *“ Maudit Canaan; il sera serviteur des serviteurs de ses frères; que Dieu attire en douceur Saphet, & qu'il loge dans les tabernacles de Sem, & que Canaan leur soit fait serviteur.”* Au chapitre xx. vers. 3. de l'exode, la loi de Dieu condamne un voleur, qui ne peut pas restituer ce qu'il a pris, par ces paroles: *“ Si le soleil*

*Describe. gen. hist. géograph. & phys. de la colonie de Surinam, par Philippe Fermin. A Amsterdam 1769.*